
ARRETE 2019-51 RELATIF A LA REOUVERTURE ADMINISTRATIVE DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MAYOTTE

LE DIRECTEUR DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MAYOTTE

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2 et R.712-1 à R.712-8,
Vu le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation
et de recherche de Mayotte,
Vu l'arrêté n° 2019-CAB-226 du 24 avril 2019 de la Préfecture de Mayotte portant fermeture des
établissements scolaires dans le département de Mayotte pour la journée du Jeudi 25 Avril 2019,
Vu l'arrêté 2019-50 relatif à la fermeture administrative du CUFR de Mayotte,
Vu le règlement Intérieur du CUFR de Mayotte à jour des modifications votées au CA du 25 avril 2017,
Considérant les Communiqués de Presse de la Préfecture de Mayotte du Jeudi 25 Avril relatifs au
Maintien Vigilance « ORAGES » et au Maintien Vigilance « FORTE HOULE »

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) de Mayotte sera ouvert au public, aux
personnels et étudiants à partir du Vendredi 26 Avril 2019 à 6h00.

ARTICLE 2 :

Il est mis fin à la fermeture exceptionnelle du CUFR de Mayotte ordonnée jusqu'à nouvel ordre par
l'arrêté 2019-50 en date du 23 Avril 2019.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera affiché de manière permanente dans l'établissement
en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers.
Il sera également consultable sur le site internet du CUFR.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Préfet, chancelier des universités à Mayotte, sera sans délai informé du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le directeur du CUFR de Mayotte ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dembéni, le 25 Avril 2019

A blue ink signature of Aurélien SIRI is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Centre Universitaire de Mayotte" around the top edge and "Le directeur" at the bottom. The name "Aurélien SIRI" is printed in the center of the stamp.

Copies :

- **Préfet de Mayotte**
- **Vice-Recteur de Mayotte**